

CQP Animateur de patinoire option hockey sur glace

RNCP17335 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335t
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'échéance	27/08/2018

Certificateur(s)

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de hockey sur glace

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le CQP d'« Animateur de patinoire option hockey sur glace » permet d'encadrer en autonomie des séances d'animation et de découverte de l'activité en patinoire, et dans l'option hockey sur glace auprès :

- des publics de moins de treize ans jusqu'au premier niveau de compétition et
- de public adulte loisir.

Les activités principales de l'animateur de patinoire option hockey sur glace sont les suivantes :

- 1 - L'accueil des publics enfants, adolescents, parents et adultes avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement des activités en patinoire et dans l'option hockey sur glace et les préparer aux activités
- 2 - L'encadrement des activités de patinoire (animation et découverte de l'activité en patinoire) et dans l'option hockey sur glace (animation de l'activité hockey sur glace auprès de public adulte loisir et des enfants de moins de 13 ans jusqu'au premier niveau de compétition), en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation en vigueur
- 3 - La dynamisation dans et autour de l'activité en patinoire et dans l'option hockey sur glace
- 4 - L'intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure
- 5 - La protection des pratiquants et des tiers en situation d'incident ou d'accident

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le CQP Animateur de patinoire option hockey sur glace atteste les compétences suivantes :

1 - L'accueil

- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public
- Gérer le moment qui précède et qui suit la séance en patinoire veillant à la sécurité des pratiquants et des tiers (enfants, adolescents et adultes)

2 - L'encadrement

- Organiser des situations pédagogiques sur glace (animation et découverte de l'activité en patinoire) et dans l'option hockey sur glace (animation de l'activité hockey sur glace auprès de public adulte loisir et des enfants de moins de 13 ans jusqu'au premier niveau de compétition) - (apprentissage de la glisse avec ou sans matériel, ...), dans le temps et l'espace adaptés (patinoire mobile, espace partagé sur une patinoire fixe, ...), avec un palet adapté (au lieu et au

public), et aux spécificités et attentes (initiation des publics de moins de treize ans jusqu'au premier niveau de compétition et de public adulte loisir) des publics (enfants, adolescents et adultes)

- Mettre en œuvre et adapter son intervention :
- au regard de la séance sur la glace et dans l'option hockey sur glace
- au regard des fiches d'éveil et d'initiation

au regard du projet pédagogique

- Démontrer et/ou expliciter les fondamentaux du patinage (agilité, équilibre, glisse ...) et les gestes techniques liés à l'option hockey sur glace (maniement, passes ...)
- Développer l'éthique et les valeurs de l'activité
- Respecter la réglementation en vigueur (réglementation code du sport, réglementation fédérale...)
- Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants (enfants, adolescents et adultes) et des tiers (spectateurs, intervenants techniques ...)

3 - La dynamisation

- Participer à l'organisation et à l'évaluation de la progression des pratiquants
- Inciter le pratiquant à s'engager et vivre des événements (fête du club, tournois, démonstration, ...)

4 - L'intégration

- Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants
- S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement
- Auto évaluer ses interventions
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- Prendre en charge l'entretien du matériel liés à l'activité (patins, casque, gants ...)

5 - La protection

- Assurer la gestion des incidents et rétablir une situation sécurisée
- Protéger, alerter et prévenir en cas d'accident

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Clubs affiliés à la fédération française de hockey sur glace
- Associations sportives affiliées, à une fédération multisports ou affinitaire
- Structures privées relevant du secteur associatif ou marchand
- Collectivités territoriales

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

animateur à titre occasionnel, accessoire, saisonnier, secondaire

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport
- Convention collective nationale du sport(avenant N°1)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant,
- un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant,
- le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,
- un représentant de la fédération française de hockey sur glace ou son suppléant.

COMPOSITION DU JURY — VAE

La composition du jury respecte l'article R.335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 27/08/2018

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34515

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17335/>